



**DÉCISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE PRISE EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CGCT
ET DE LA DÉLIBÉRATION S'Y RAPPORANT EN DATE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2022
PORTANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU 10 AVRIL 2024 À 18 HEURES
SALLE DU CONSEIL, SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de membres du bureau :

en exercice : 28

présents : 15

absents représentés : 10

absents excusés : 3

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois d'avril à 18 heures, le bureau communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 4 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Pierre FROUSTEY, Jean-Claude DAULOUÈDE, Pierre LAFFITTE, Hervé BOUYRIE, Louis GALDOS, Jean-François MONET, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Benoît DARETS, Philippe SARDELUC, Pierre PECASTAINGS, Marie-Thérèse LIBIER, Dominique DUHIEU, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Alexandre LAPEGUE.

Absents représentés : Madame Frédérique CHARPENEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre FROUSTEY, Madame Aline MARCHAND a donné pouvoir à Monsieur Pierre PECASTAINGS, Monsieur Patrick BENOIST a donné pouvoir à Monsieur Benoît DARETS, Madame Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse LIBIER, Monsieur Patrick LACLEDERE a donné pouvoir à Monsieur Louis GALDOS, Monsieur Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à Madame Jacqueline BENOIT-DELBAST, Monsieur Eric LAHILLADE a donné pouvoir à Monsieur Dominique DUHIEU, Monsieur Alain SOUMAT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE, Monsieur Jérôme PETITJEAN a donné pouvoir à Monsieur Bertrand DESCLAUX, Monsieur Régis GELEZ a donné pouvoir à Monsieur Pierre LAFFITTE.

Absents excusés : Messieurs Henri ARBEILLE, Francis BETBEDER, Christophe VIGNAUD.

COMMANDE PUBLIQUE - ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE RELATIF À DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES VOIRIES, VOIES VERTES, ZAE, OUVRAGES ET RESEAUX DE COMPETENCE OU DE MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE

Une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert a été lancée le 11 février 2024 pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum fixé en valeur par lot pour la durée de l'accord-cadre, reconductions comprises, pour des travaux d'entretien des voiries, voies vertes, ZAE, ouvrages et réseaux de compétence ou de maîtrise d'ouvrage communautaire.

La consultation est décomposée en 2 lots :

Lot n°1 : Lot géographique n°1 (montant maximum 15 000 000,00 € HT)

Lot n°2 : Lot géographique n°2 (montant maximum 10 000 000,00 € HT)

L'accord-cadre s'exécutera par émission de bons de commande avec un opérateur économique par lot au fur et



à mesure des besoins. Le délai d'exécution du marché est fixé à 1 an à compter de la date de notification. Celui-ci pourra être reconduit 3 fois pour une période de 1 an de façon expresse.

L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis le 11 février 2024 pour publication au JOUE, au BOAMP, sur le profil acheteur de la Communauté de communes MACS : <https://www.demat-ampa.fr>, et sur le site internet de MACS : <http://www.cc-macs.org>.

La date limite de réception des offres était fixée au 14 mars 2024 à 12 heures. 11 plis, contenant 13 offres, sont parvenus dans les délais.

Les plis sont répartis ainsi :

Lot 1 : lot géographique n°1

- SOGEBA Atlantique à Benesse-Maremne (40)
- GUINTOLI SAS à Libourne (33)
- EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST à Saint-Pierre-d'Irube (64)
- LAFITTE TP à Saint-Geours-de-Maremne (40)
- SAS SOUBESTRE à Soorts-Hossegor (40)
- SAS GILBERT PINAQUY à Saint-Martin-de-Seignanx (40)
- Groupement COLAS France – BEVER à Lahonce (64)

Lot 2 : lot géographique n°2

- SOGEBA Atlantique à Benesse-Maremne (40)
- GUINTOLI SAS à Libourne (33)
- COLAS France à Lahonce (64)
- EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST à Saint-Pierre-d'Irube (64)
- LAFITTE TP à Saint-Geours-de-Maremne (40)
- SAS SOUBESTRE à Soorts-Hossegor (40)

Les plis réguliers ont été transmis au service concerné pour être analysés selon les critères inscrits dans le règlement de consultation.

Le choix des titulaires des marchés précités est réalisé par la commission d'appel d'offres dont la réunion a lieu le 10 avril 2024 à 16h00 au siège de la Communauté de communes MACS.

Une restitution de l'analyse des offres reçues et du classement qui en a résulté est réalisée en séance de bureau.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;

VU le code de la commande publique, notamment ses articles L. 2113-12, R. 2124-1, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 ;

VU les statuts de la Communauté de communes Mareme Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2024/n° 107 en date du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021 et 25 novembre 2021 portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 1er décembre 2022 portant modification de la délégation d'une partie des attributions du conseil au bureau communautaire et au président ;

VU le projet d'un marché public passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande pour des travaux d'entretien des voiries, voies vertes, ZAE, ouvrages et réseaux de compétence ou de maîtrise d'ouvrage communautaire, sans montant minimum et avec un montant maximum par lot, pour la durée totale de l'accord-cadre, reconductions comprises, avec un seul opérateur économique par lot et composé ainsi :

- lot n° 01 : lot géographique n°1 (montant maximum de 15 000 000€ HT),
- lot n° 02 : lot géographique n°2 (montant maximum de 10 000 000 € HT).

VU la consultation mise en œuvre comme suit : avis d'appel public à la concurrence transmis le 11 février 2024 pour publication, au JOUE, au BOAMP, sur le profil acheteur de la Communauté de communes MACS : <https://www.demat-ampa.fr>, et sur le site internet de MACS : <http://www.cc-macs.org> ;

VU la date limite de réception des offres fixée au 14 mars 2024 à 12 heures et l'enregistrement de 11



plis contenant 13 offres, arrivés dans les délais ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur en séance de bureau communautaire du 10 avril 2024 portant restitution du rapport d'analyse des offres conformément aux critères de sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse définis dans le règlement de la consultation et du choix des attributaires par la commission d'appel d'offres ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DÉCIDE :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document ou acte se rapportant à l'exécution de la présente en vue de l'attribution, la signature et la notification de l'accord-cadre pour des travaux d'entretien des voiries, voies vertes, ZAE, ouvrages et réseaux de compétence ou de maîtrise d'ouvrage communautaire, avec les sociétés suivantes :

- lot n° 01 : lot géographique n°1 (montant maximum de 15 000 000€ HT) :
 - LAFITTE TP à Saint-Geours-de-Maremne (40)

- lot n° 02 : lot géographique n°2 (montant maximum de 10 000 000 € HT) :
 - COLAS France à Lahonce (40)

Article 2 : la présente décision ayant valeur de délibération sera inscrite au registre des délibérations de la Communauté de communes. Il en sera rendu compte à l'occasion de la prochaine séance du conseil communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 10 avril 2024

Le président,

Pierre FROUSTEY



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié en ligne le 12/04/2024

ID : 040-24400865-20240410-20240410DB02A-AR

